



## Accepter ou pas une visite de son propriétaire

Par **bicyr**, le **03/02/2011** à **16:04**

Bonjour, rnJ'ai des soucis electriques dans mon appartement.rnSonette qui ne fonctionne pas, prises a l'étages qui ne fonctionnent pas, certains intérupteurs sans fonctions, éclairage défectueux dans la sdb....rnma régie a fait venir un electricien, le devis n'est pas accepter par mon proprio et ceci dure depuis le mois de juin.rnJ'ai donc menacé de faire appel aux autorités compétantes et cela fait visiblement bouger les choses car mon proprio veux venir pour faire les réparations lui même...rnHors un ami électricien a lui aussi regardé et m'a confirmé que seul un électricien confirmé pourra remettre les choses en ordre.rnDois je accepter que le proprio fasse(ou essaye) de faire les travaux?rnAi je le droit de refuser?rnAi je le droit de refuser sa visite?rnJ'ai des animaux a la maison, peut il résilier mon bail si il le souhaite? aucune mention par rapport a des animaux n'est mentionné sur mon bail(aucunes clauses)?rnMerci de vos réponses.

Par **mimi493**, le **03/02/2011** à **19:12**

Si vous refusez que le bailleur fasse les travaux ou vienne constater les problèmes, vous ne pourrez plus vous plaindre des dits-problèmes. Vous avez l'obligation de laisser s'exécuter les travaux urgents (et c'est vous qui exigez l'urgence) dans le logementrnVous pouvez avoir des animaux, le bailleur ne peut interdire, dans une clause du bail, que la détention de chiens dangereux